

le crois, il n'y en a pas, eh bien, qu'on en use avec moi. Volontiers je dirai avec le poète :

Si nosti melius istis...
Un membre : Comment ? comment ?
M. CLAPIER : Cela ne vous regarde pas. (On rit.)

Si nosti melius istis, Candidus imperti; si non, his utere mecum. (Marques nombreuses d'assentiment et rires.)
M. LE PRÉSIDENT : Je consulte l'Assemblée sur la prise en considération de l'article additionnel de M. Clapier.

On lit dans la Patrie :
Plusieurs journaux annoncent que le gouvernement est disposé à appuyer devant l'Assemblée la proposition faite par M. Clapier au sujet de mettre un impôt sur les fils de laine, de coton, de chanvre, de lin et de soie.

La vérité est que le gouvernement trouve très acceptable, en principe, la proposition faite. Ce qui n'était pas possible pour les lissus, en raison des traités, peut être moins difficile pour les fils.

Mais il y a cette fois encore un obstacle dans les traités. Les conventions faites avec l'Angleterre, la Belgique et l'Italie, permettent d'appliquer immédiatement la taxe proposée par M. Clapier. D'où vient donc l'obstacle ? — De la Suisse. C'est avec elle qu'il faut négocier. Quant à l'Allemagne, comme elle jouit, d'après le traité, de la condition faite au pays le plus favorisé, toute difficulté de son côté disparaît dès que tous les autres pays auront adhéré.

Il faut donc négocier avec la Suisse. Quelques rapides qu'on suppose ces négociations, elles exigent un certain délai, et il nous paraît bien difficile qu'on puisse faire figurer au budget de 1874 les 28 millions promis par M. Clapier.

ÉTRANGER

SWITZÈRE. — La persécution suit son cours dans le Jura avec une intensité croissante. C'est ainsi qu'un respectable professeur s'est vu refuser l'autorisation d'ouvrir une école privée à Porrentruy pour le prétendu motif que la jeunesse confiée à ses soins est loin de répondre à ce que l'Etat exige au point de vue du respect à ses ordonnances, et en particulier à ses fonctionnaires ecclésiastiques nommés par lui.

C'est en vain qu'on cherche des preuves dans l'arrêté ; il y a des affirmations et c'est tout. Que devient la liberté d'enseignement avec un pareil système ?
Et celle du culte, quel respect qu'en a le gouvernement de Berne ?
Le préfet de Delémont vient de prescrire, sans aucun motif, la fermeture de l'église privée des catholiques.

ROUBAIX — TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans le scrutin relatif à l'interpellation sur l'exécution de la loi des maires, les votes des députés du Nord se sont répartis ainsi :
Contre : M. Corne, Derognaucourt, de Marrère, Roger et Testelin.
Absent par congé : M. de Corcelles ;
Tous les autres députés du Nord ont voté pour.

Par décision du 14 mars courant, M. Bouet, contrôleur des contributions indirectes de 1re classe à Roubaix, est nommé contrôleur à Douai en remplacement de M. Pousan.

On lit dans la Gazette de Cambrai :
Le président de la Compagnie Picardie et Flandre répond en ces termes au Propagateur picard, qui niait que la Compagnie fut en mesure de terminer la construction de la voie entre Montdidier et Saint-Just pour la fin de l'année.

Les travaux dans le département de l'Oise seront certainement achevés pour cette époque; ils le seront également dans la traversée du faubourg de Montdidier et jusqu'au point limite où l'approbation nous est aujourd'hui donnée.

Quant au 2,000 mètres environ qui séparent ce point et la limite des deux départements, nous voulons espérer encore qu'ils recevront approbation assez à temps pour être de même construits et ne laisser aucune interruption de service entre Saint-Just et Cambrai; le Conseil général appréciera sans nul doute combien une pareille lacune serait nuisible aux intérêts du département qui lui sont confiés.

Le premier conseil de guerre, dans sa séance du 18 mars, a prononcé les condamnations suivantes :
Charles Firmin, et Charles Genson, cavaliers au 3e cuirassiers, sont accusés de vol de deux chevaux dans les circonstances que voici :

Le 24 janvier dernier, ces deux militaires, montés sur les chevaux du capitaine Mag, partaient furtivement de Maubeuge, leur garnison, et entraient à Mons (Belgique), vers deux heures de l'après-midi. Là, ils ont cherché à vendre les chevaux, d'abord à un loueur de voitures, et ensuite à un marchand de chevaux. Ils demandaient 1,500 francs de deux bêtes qui ont coûté 2,400 fr. à l'Etat. Un adjudant du 3e de lanciers belge vint à passer, il fit arrêter les deux cavaliers et mettre les chevaux en fourrière.

Trois jours après, moyennant 10 fr. 60 pour nourriture, les chevaux ont été rendus au 3e de cuirassiers.
Les deux inculpés, retenus du 24 au 31 janvier, furent appelés au tribunal belge

et arrêtés à la frontière française, par la gendarmerie de Blanc-Misseron.

Firmin et Genson ont été condamnés à la peine de deux ans d'emprisonnement.
Après cette affaire, dont les débats ont duré trois heures et demie, le Conseil de guerre a jugé deux déserteurs :
Théodore Sayoua, soldat au 43e de ligne, a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour désertion à l'intérieur en temps de paix.
Victor Auvray, canonnier au 27e d'artillerie, à deux ans de travaux publics, pour désertion à l'étranger en temps de paix.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances des familles DELAMBRE-SEUTIN et BURY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JEANNE BURY, veuve de Monsieur CHARLES SEUTIN, décédée à Roubaix le 18 mars 1874, dans sa soixante-dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le samedi 21, à neuf heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth.
Les vigiles seront chantées le vendredi, à 3 heures 1/2.
L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 78.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille BERTEYN-VAN-DEPUTTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE BERTEYN, époux de dame VANDEPUTTE, décédée à Roubaix, le 20 mars 1874, à l'âge de 58 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le dimanche 22, à deux heures, en l'église Saint-Martin.
L'assemblée à la maison mortuaire, fort Cordouanier, rue de Luxembourg, n° 2, à Roubaix.

VENTE A LA CRIÉE

DES DENRÉES ALIMENTAIRES de la ville de Roubaix

Le SAMEDI 21 mars 1874, on vendra dans l'ordre suivant :
A 7 heures et à 9 heures, une grande quantité de harengs saurs, noix de Grenoble, pommes de terre, pois verts, oignons, fromage de gruyère, camembert 1re marque, beurres divers, citrons, saucissons, fromage de maroilles, etc., etc.
A 8 heures, la vente de la viande fraîche de 1re qualité et du jambon se fera au détail.
Pour tous renseignements et ventes amiables, s'adresser de 7 heures du matin à 6 heures du soir, au bureau de la Criée, Grand-Place, à la porte duquel sera affiché, la veille des jours de vente, le détail des denrées à vendre le lendemain.

TRIBUNAUX

Les Marchés de la Défense Nationale.
Les débats de l'affaire dite Ferrand, ont commencé mardi, devant la septième chambre correctionnelle de Paris. Les accusés sont au nombre de huit; mais six seulement comparaissent à l'audience; les deux autres, qui sont sujets anglais, font défaut.

La prévention relève contre eux le délit d'abus de confiance résultant de la substitution de marchandises fictives à des marchandises réelles de commission illicites, et enfin de dissimulation d'a-comptes payés.
Ces faits se sont passés au mois de novembre 1870.

A cette époque, le sieur Ferrand, chargé par le gouvernement de la défense nationale de préparer le ravitaillement de Paris pour l'heure où les portes seraient ouvertes, acheta pour 31 millions de denrées alimentaires. Cette somme lui fut remboursée et même le ministre du commerce constata que les frais de commission avaient été relativement très faibles, en tout 50,000 fr. Or, Ferrand était sans fortune, et depuis il a dépensé, au su de chacun, plus de 600,000 fr., et des lettres saisies par l'instruction établissent qu'au lieu d'acheter directement, Ferrand s'adressait à des commissionnaires qui prélevaient déjà un bénéfice de 3 0/0, et avait reçu des sommes très fortes à titre d'indemnité particulière.

Outre Ferrand, les nommés Lemoine, Delaville, veuve Le Baraz, née Olga Bonten, Richer, Pilon, Vincent et James Wilson, sont accusés également de complicité.
Le président, en procédant à l'interrogatoire des accusés, s'est attaché surtout à faire ressortir le contraste qui ressort de leur fortune actuelle avec celle qu'ils possédaient avant le mois de novembre 1870.

L'audience d'hier a été consacrée à l'audition des premiers témoins. Le premier interrogé a été M. Gambetta. La déposition n'a pas répondu à l'attente du public, dont la curiosité était fortement éveillée. L'ancien membre de la Défense Nationale avait simplement en effet à constater qu'il était bien l'auteur du décret par lequel Ferrand fut nommé agent de la Délégation pour le ravitaillement de Paris. Cette constatation faite, M. Gambetta alla se retirer lorsque un incident s'est produit. M. de Montluc, avocat du principal accusé, a demandé, en s'excusant, s'il était vrai que la voix publique eût accusé M. Gambetta, d'avoir partagé les bénéfices de l'entreprise Ferrand. Si j'avais à répondre à des questions de cette nature, a répliqué immédiatement M. Gambetta, je tiendrais toutes les audiences de la justice.

Après lui, M. Cézanne, député, est venu déclarer que la surveillance exercée par un de ses agents; selon les ordres du général Trochu sur les opérations du ravitaillement faites en Angleterre, avait porté embrage à M. Ferrand.

Le troisième témoin, expert teneur de livres, dépose que l'examen des comptes de Ferrand lui a démontré l'existence de fraudes importantes commises à l'aide de majorations dans les prix d'achat, d'acquisitions

obtenus des vendeurs et dissimulés, de recettes omises dans les comptes, etc.

M. Dumoustier de Fredilly, directeur du commerce intérieur, a rédigé l'arrêté du 8 novembre qui a déterminé les conditions du marché Ferrand. Celui-ci lui avait paru très satisfait de la commission qui lui était allouée. Le témoin ignorait la situation pénale du prévenu et n'a jamais autorisé Ferrand à transformer les marchés à commission en marchés fermes.
L'audience est renvoyée à demain.

Nouvelles du soir

Le Président de la République a adressé à M. le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, la lettre suivante :
Versailles, le 19 mars 1874.

Monsieur le duc,
Je viens de lire les paroles que vous avez prononcées hier à la tribune de l'Assemblée nationale.
Elles sont conformes au langage que j'ai tenu moi-même à MM. les présidents du tribunal et de la chambre de commerce de Paris.
Je leur donne donc mon entière approbation, et je vous remercie d'avoir si bien compris les droits que m'a conférés et les devoirs que m'impose, pendant sept années la confiance de l'Assemblée.

Veillez agréer, monsieur le duc, la nouvelle assurance de ma haute considération.
Le président de la République,
M^{re} DE MAC MAHON.

Voici les paroles prononcées au tribunal de commerce et auxquelles M. le Président de la République fait allusion dans la lettre qui précède :
« Le 19 novembre l'Assemblée nationale m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'exécution de cette décision souveraine. Soyez donc sans inquiétude. Pendant sept ans je saurai faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi. »

LES COMMUNARDS A LONDRES

Les réfugiés de la Commune à Londres ont fêté mercredi l'anniversaire du 18 mars par une réunion dans la salle de M. Bradlaugh à Old-Street. Il paraît qu'ils étaient peu nombreux, car le produit des entrées (à 20 centimes par tête) n'a pas dépassé 90 francs.

La réunion était présidée par Landeck, assisté de Moreau et de deux allemands, Wacholz et Wynand. Des discours dans lesquels aucun des partis qui existent en France n'ont été épargnés, pas plus les républicains que les autres, ont été prononcés par Landeck et d'autres orateurs. Deux allemands, Bell et Wynand, ont fait des vœux pour une nouvelle révolution sociale en assaisonnant leurs discours d'insultes pour l'armée française. L'auditoire les a applaudis. Mais l'événement de la séance a été la lecture d'une longue pièce de vers de Verwersch qui est reproduite en partie ce matin, par Paris-Journal.

Somme toute la démonstration du 18 mars à Londres, a été des plus mesquines. On n'évalue pas à plus de 200 le nombre des réfugiés de la Commune restés à Londres. Les autres sont en Amérique, en Suisse, en Allemagne où ils ont trouvé à vivre plus commodément qu'en Angleterre.

REJET DU POURVOI DE MARSALAULT.
La cour de cassation a rejeté hier le pourvoi du nommé Marsault, condamné à mort pour assassinat par la cour d'assises de la Vienne.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix).
SUSPENSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEFRANCHE
Lyon, 19 mars. — Un arrêté préfectoral suspend le Conseil municipal de Villefranche et le remplace par une commission municipale.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN ALLEMAGNE.

Metz, 19 mars. — Le tribunal de police correctionnelle a jugé aujourd'hui d'autres ecclésiastiques prévenus d'avoir donné lecture du mandement de l'évêque de Nancy.
Les curés de Putigny, Lindie, Tarquimpol, Oriocourt qui ont déclaré ne pas avoir lu le passage incriminé ont été acquittés.

Les curés d'Oron, Ley, Juvelard, Marsal, Blanche-Eglise, Saint-Médard, Vergaville, Biedertroff, Zommange et Habondange ont été condamnés à deux semaines de prison.
Les curés de Donnelay et Ley à une semaine de prison;

Le curé de Lucy a été condamné à 3 mois de prison dans une forteresse. Il était accusé non-seulement d'avoir lu le mandement, mais d'avoir prononcé des paroles hostiles à la Prusse.

LA LOI SUR LA PRESSE EN ALLEMAGNE.
Berlin, 19 mars, soir. — SÉANCE DU REICHSTAG. L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi concernant la presse.

M. Guerber se plaint de la rigueur et de la censure particulière dont les journaux français sont l'objet dans l'Alsace-Lorraine. Il demande que l'autorisation d'interdiction soit limitée à six mois.
Le comte d'Arnim soutient l'art. du projet du Gouvernement. Il s'applique à démontrer que la presse provinciale française, dans le nouveau pays d'empire, foment le mécontentement et qu'en dehors des conditions actuelles, qui d'ailleurs reposent sur la législation française elle-même, le Gouvernement se verrait réduit à l'impuissance.

M. DE BISMARCK.
Berlin, 19 mars, La Gazette de l'Allemagne du Nord parlant de l'état de santé du chancelier de l'Empire, dit que le prince de Bismark a bien dormi jusqu'à une heure de l'après-midi; que les douleurs du malade sont devenues supportables et que ses forces augmentent, sinon considérablement, du moins constamment. L'appétit du prince est toujours très-faible.

LA GUERRE CARLISTE
Barcelone, 17 mars, soir. — Les carlistes sont entrés à Sarria, bourg situé près de Gérone.
Les habitants de Lajemquera, par crainte des carlistes, ont abandonné leur ville, et se sont réfugiés en France.
La défaite de Nouvilas a produit la plus vive irritation contre les autorités. Le gouverneur civil a dû publier un avis portant que tous les propagateurs de fausses nouvelles seront déferés aux tribunaux militaires.

LE BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE
Londres, 19 mars. — Le bilan de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

Augmentation :
Comptes du Trésor 403,794 liv. sterl.
Portefeuille 633,274 id.
Comptes particuliers 224,713 id.

Diminution :
Circulation 6,655 id.
Encaisse métallique 663 id.
Réserve des billets 17,760 id.
La réserve représente 46 7/8 0/0 du passif

COMMERCE

Avis divers.
ANVERS, 19 mars. — Cotons : On nous a fait connaître la vente de 300 balles coton Savannah, ex-J. H. Duvall, à prix non cité, et de 115 balles coton Georgie, ex-Johann, à fr. 95 par 50 kilos.

Caoutchouc : On a de nouveau vendu aujourd'hui 549 balles laine en suint de la Plata.
BOMBAY, 16 mars. — Cotons : Marché ferme. On cote : good fair Sawnigind Dharwar nouveau 6 3/8d., fair Omra nouveau 5 11/16d., fully fair dito 5 13/16d., good fair dito 5 15/16d., fully good fair nouveau Omra 6 1/8d., good fair nouveau Hingebant 6 1/2d., superior dito 6 7/8d., fair nouv. Dhollerah 5 1/2d., good fair nouv. Dhollerah 5 7/8d.; fully good fair nouv. Broach Ginned 4 1/2d.; le tout sur embarq mars-avril.

BUENOS-AIRES, 9 février. — Laines : Pendant la quinzaine qui vient de s'écouler, les affaires en ce produit ont été des plus calmes, d'abord à cause des quantités peu considérables arrivées sur les marchés et ensuite les élections ayant entravé la marche de toutes espèces de transactions. Nos cours sont très fermes, le peu de choix encourage nos détenteurs à persister dans leurs prétentions élevées : belles laines, qualité supérieure, 32 à 34 0/0, de s 83 à 90 (fr. 2.05 à 2.20); bonnes laines, qualité courante, 30 à 31 0/0, de s 75 à 80 (fr. 1.85 à 2); laines inférieures et chardonneuses, à 70 (fr. 1.75) et au-dessous.

rendue sans mé-
SANTÉ A TOUS décline par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :
REVALESCIERE.

Vingt-six ans l'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, agueurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étonnements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Plussow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.
Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revaléschiere m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revaléschiere m'a rendu la santé.
A. BRUNELIERE, curé
Cure N° 45,270.

PITHUISIÈRE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.
Cure N° 74,442.

Courmes, par Venise, (Alpes-Maritimes) juillet 1871.
Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revaléschiere, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.
Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MEYFRET, curé.
Cure N° 68,418.

M. Lacab, père, de 7 ans de l'analyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Bis-cuits de Revaléschiere en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, de 2 fr 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez MM. Colle, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris. 4075—D.

PORTE-MONNAIE

Il a été perdu jeudi, de quatre à cinq heures du soir, rue Pellart ou rue du Colège, un porte-monnaie en peau noire avec fermoir d'acier contenant environ quarante fr., en billets, pièces de cinq fr. en argent et menue monnaie. — Rémunéré à qui le rapportera, 31, rue Pellart. 5810.

La mode est aux robes en foulard de l'Inde. Pour 48 fr., 54 fr., etc., on peut avoir une jolie robe à pois, rayures, ou petits dessins. Pour 48 fr., 58 fr., 65 fr., etc., il y a un magnifique choix de fleurs pompadour ou de teintes unies. — Le foulard de l'Inde est de toutes les soies la plus solide, puisqu'elle se lave.

L'Union des Indes, rue Auber, 1, Paris, la seule maison qui ait obtenu 3 médailles pour ce tissu, expédie France plus de 600 échantillons à toutes les demandes. Cette maison possède aussi le seul dépôt d'Europe de cachemire de l'Inde tissu uni pour robes à 11 fr. 50 le mètre, largeur 1 m. 25 c. 5807.

BOURSE DE PARIS DU 19 MARS

VALEURS	Coture	Cl. préc.	Baisse	Hauss.
A TERME				
3 0/0	59.75	59.60	0.15	
5 0/0 1871	94.65	94.62 1/2	0.02 1/2	
5 0/0 1872	94.67 1/2	94.65	0.02 1/2	
B. de France	38.25	38.20	0.05	
B. de Paris	1063.75	1063.75		
Est	806.25	807.50		1.25
Lyon	311.25	312.50		1.25
Midi	515.00	513.75	1.25	
Nord	503.75	503.75		
Orléans	883.75	887.50	1.25	
Ouest	800.00	800.00		
Gaz	1015	1015		
Suez	843.75	845.00		1.25
5 0/0 Italien	100.00	100.00		
Espagnol	736.25	736.25		3.75
Lombards	422.50	417.50	5.00	
Autrichiens	62.00	62.00		0.10
Foncier	347.50	345.00	2.50	
Mobilier	333.75	330.00	3.75	
Générale	718.75	717.50	1.25	
COMPTANT				
3 0/0	59.65	59.60	0.05	
5 0/0 libéré	94.55	94.55		
5 0/0 non-lib.	94.55	94.50	0.05	
4 1/2 0/0	85.75	85.00	0.75	
Morgan	522.50	522.50		
Ville 1869	292.50	291.50	1.00	
1871	263.00	261.00	2.00	
Obl. 3 0/0 Est	276.75	271.00	5.75	0.25
Lyon	298.00	297.50	0.50	
Midi	275.00	275.00		
Orléans	281.50	280.50	1.00	
Vendée	240.00	241.25		1.25
Orléans à Ch.	227.50	227.50		
Orl. Rouen N.	215.00	215.00		
(Sud)	193.00	180.00	13.00	
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int.	1813/16	15 3/4	1/16	
30/0 Esp Extér	1515/16	19.00		1/16
5 0/0 Turc	41.70	41.70		
50/0 Péruvien	613/8	61 1/8	1/4	
Immobilier				

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 19 mars.
Deux heures. — Les débits de la Bourse n'ont été marqués par aucune variation sur les cours de clôture d'hier.

C'est à peine si nous trouvons un changement de quelques centimes provoqué par des demandes pour ainsi dire nulles.
Il est évident que l'interpellation de la séance d'hier avait été escamotée par la spéculation dans le sens du vote, et qu'acheteurs et vendeurs n'avaient pas vu dans cet incident parlementaire de motifs suffisants pour sortir de leurs positions.

En somme, la Bourse en ce moment rélâche exactement l'état des esprits : vendra paraît dangereux en présence de la résistance du marché; acheter semble difficile avec les engagements à la hausse qui existent et malgré le classement continu de l'Emprunt au comptant.

Pendant toute la Bourse, les transactions se sont maintenues entre 58 55 et 59 50 pour le Rente 3 0/0 et entre 94 35 et 94 50 pour l'Emprunt.
Le marché des primes était pour ainsi dire abandonné; cependant on a fait quelques affaires en fin prochain, et l'Emprunt italien a fait 62 05 et a rétrogradé jusqu'à 61 95.

Les grandes institutions de crédit restent dans leurs cours, à l'exception de la Banque de France, qui a fléchi de 38 25 à 38 00.
La Banque de Paris fait 1067 50, la Banque franco-égyptienne 468, coupon détaché, le Foncier 807 50, et la Générale 513 75.

Le Mobilier français s'est élevé à 315 pour revenir à 310, et le Mobilier espagnol resté à 343 75.
Les principales lignes françaises sont stationnaires. L'Orléans se tient à 843 75, la Nord à 4,012 50, l'Est à 502 50 et le Lyon à 887 50.

Les Chemins étrangers sont plus demandés; l'Autrichien fait 720 et le Lombard 331 25.
Le Gaz se traite à 736 25, le Suez à 418 75, la délégation à 408 75, et le Transatlantique à 265.
Les affaires au comptant sont très calmes.
Trois heures. — Marché ferme en clôture. Le 3 0/0 Rente à 59 75; et l'Emprunt à 94 07 1/2.